
NOTES

Conférence de l'Institut canadien portant sur le PLAN NORD – Résumé de l'événement

Durée totale : 115 minutes

Une question sera posée à chacun des participants avec réponse de 10 minutes. Le reste du temps sera une discussion.

Défis et opportunités du Plan Nord : la vision de la FCCQ

- 1- La participation du privé dans le développement des infrastructures
- 2- Le développement des routes, ports et aéroports
- 3- La participation et le rôle de Québec
- 4- Les bénéfices et les effets indirects pour les communautés locales
- 5- Les besoin de main-d'œuvre et la rareté
- 6- Les redevances et la fiscalité

Déroulement :

1. 8h15 à 8h25 (10 minutes) – Introduction et présentation des panelistes :

1. Nochane Rousseau – si pas été présenté
2. Mme Bertrand
3. M. Lévesque
4. M. Britt
5. M. Nolet
6. Mr. Smith - anglais

2. 8h25 à 9h25 (60 minutes) – Présentation des panelistes :

Question d'introduction par Nochane pour chacun des panelistes 10 à 12 minutes par paneliste. Voici l'ordre des interventions :

1. Mme Bertrand
2. M. Britt
3. M. Nolet
4. M. Lévesque
5. Mr. Smith

3. 9h25 à 9h55 (30 minutes) – Période de questions par Nochane ainsi que les membres de l'auditoire

4. 9h55 à 10h00 (5 minutes) – Conclusion

Mot de la fin de Nochane et remerciements et dernier tour de panel

Un conseil / quelque chose à retenir / un message (1 minute par intervenant)

Voici l'ordre des interventions :

1. Mr. Smith
2. M. Lévesque
3. M. Nolet
4. M. Britt
5. Mme Bertrand
6. Nochane Rousseau

La FCCQ applaudit la décision du gouvernement de mettre en valeur des richesses naturelles de ce vaste pan de territoire exceptionnel.

En mettant l'accent sur les énergies renouvelables et en intégrant toutes les dimensions du développement de la vie nordique, on peut certainement dire que c'est un investissement durable pour l'avenir du Québec et de ses entreprises.

1- La participation du privé dans le développement des infrastructures

Le gouvernement fonde de grands espoirs sur la place du secteur privé dans le développement du Nord. La FCCQ espère qu'une définition plus claire du rôle du secteur privé soit donnée dans le futur par le gouvernement.

Actuellement, il est difficile de savoir si les partenariats public-privé seront privilégiés ou à combien s'élève la part attendue des entreprises dans la projection d'investissements de 80 milliards de dollars sur 25 ans.

Certains ont fait état de 40 milliards d'investissements privés, mais quand sera-t-il exactement ?

Ce qui est certain, c'est que les entreprises privées devront être le fer de lance du Plan Nord. Le gouvernement ne peut pas et ne doit pas être l'investisseur principal. Il doit aider à la création de projets.

Déjà, ce sont 11 projets miniers totalisant plus de 8,4 milliards de dollars qui ont été annoncés par des entreprises privées.

Ces projets créeront plus de 11 000 emplois pendant la construction et 4 000 emplois permanents pendant l'exploitation. Et ce n'est que le début.

On peut penser au projet Éléonore de Goldcorp qui aura besoin de 1,4 milliard de dollars en investissement, au projet Renard de Stornoway d'une valeur de 450 millions qui créera la première mine de diamants du Québec, au projet d'ArcelorMittal d'une valeur de 2,1 milliards de dollars sur la Côte-Nord, au projet de NewMillenium et de Tata Steel de près de 4 milliards de dollars et aussi l'immense projet de Adriana Ressources d'une valeur de 10 milliards de dollars pour l'exploitation du projet Lac Otehluk au Nunavik.

Ces projets ne sont pas tous en branle, mais on voit clairement que les 8,4 milliards annoncés seront largement dépassés rapidement.

Et c'est sans compter les autres projets industriels comme Aluminerie Alouette de Sept-Îles qui investira près de 2,5 milliards de dollars dans les prochaines années pour augmenter sa capacité de production.

Il y a également l'entreprise Rio Tinto - Fer et Titane qui compte investir 200 millions au cours des cinq prochaines années pour accroître sa production à leur installation de Havre-St-Pierre. L'entreprise investira également près de 600 millions à son usine de Sorel-Tracy. Il est intéressant de voir que le Plan Nord a également des retombées au sud du 49^e parallèle.

Outre les projets connus, on constate que l'exploration minière connaît actuellement une période de croissance exceptionnelle.

Les dépenses reliées à l'exploration minière dont aussi en pleine expansion et connaisse une croissance annuelle de près de 65 % pour atteindre 441 millions de dollars en 2010.

Si cet engouement ce maintient et si le gouvernement prend les bonnes décisions, au bon moment, nous croyons qu'au cours des 25 prochaines années, le montant de 40 milliards pourrait être facilement atteint, voir même dépassé.

Plusieurs entreprises viendront s'établir pour la première fois au Québec et après avoir connu une baisse des investissements étrangers au cours des dernières années, nous les verrons augmenter dans le futur grâce au Plan Nord.

Le secteur minier était au ralenti depuis longtemps au Québec. Le Plan Nord semble en ce moment lui redonner une erre d'aller.

Il faut profiter de ce « boom », mais il ne faut pas négliger l'importance de bien faire les projets.

Il faut s'assurer que ces entreprises soient responsables. Le gouvernement est en train d'amender le secteur minier d'exiger aux entreprises de verser dès les premières années dans un fonds les sommes nécessaires à la réhabilitation de sites et nous croyons qu'il s'agit d'une bonne idée.

Pour que ces investissements ce réalisent, il faut être en mesure d'atteindre le territoire et la question du développement des infrastructures sera primordiale.

2- Le développement des routes, ports et aéroports

Le Plan Nord propose une approche intégrée de développement des infrastructures et confiera à la future Société du Plan Nord le mandat de coordonner, en continu, les investissements publics sur le territoire sur la base de deux principes : priorité aux projets de développement structurants et contribution des partenaires privés au financement des infrastructures à caractère public construites en premier lieu pour leur bénéfice.

Une formule de partage équitable de coûts entre les partenaires privés, les utilisateurs et le gouvernement sera établie pour les projets majeurs.

« Cette approche permettra de développer les réseaux d'infrastructures au rythme de la mise en valeur du territoire, de minimiser l'empreinte environnementale du développement et de respecter le cadre financier du gouvernement » précise le document gouvernemental.

Toutefois, le gouvernement entend consolider son réseau d'infrastructures existantes d'ici la réalisation de ces projets et la mise en place de ces ententes de partenariats et un premier plan quinquennal du Plan Nord prévoit des investissements de plus de un milliard de dollars en infrastructures jusqu'en 2016.

La FCCQ est d'avis que les infrastructures doivent être payées en partie par le privé, car ce seront les entreprises qui les utiliseront et qui pourront développer leur exploitation.

Le gouvernement du Québec a lancé un appel d'offres public le 3 octobre dernier pour la réalisation de la route 167 pour relier le Mont Otish.

La compagnie Stornoway, qui en profitera grandement, a consenti à payer 44 millions de dollars sur les 279 millions nécessaires en plus de verser 1,2 million de dollars par année pour son entretien.

Nous croyons qu'il s'agit d'un modèle intéressant et le gouvernement devrait agir de cette manière pour les nouvelles routes nécessaires sur le territoire du Plan Nord.

En plus, ces nouvelles structures pourraient créer un effet boule de neige et amener d'autres entreprises à s'établir proche de la nouvelle route une fois qu'elle est en place.

Pour les ports et les aéroports, le gouvernement sera celui qui devra les financer et les planifier. Si de nouveaux ports devraient être construits, il devrait y avoir une concertation de tous les partenaires, incluant le gouvernement fédéral.

Québec a déjà annoncé une enveloppe de 112 millions de dollars pour la réfection de 46 infrastructures aéroportuaires qui desservent actuellement le territoire.

Outre ces sommes, l'entreprise privée devrait également participer au financement selon nous, car peu de citoyens les utiliseront ce genre d'infrastructure, sauf pour atteindre une entreprise.

Déjà, certaines entreprises ont construit, à leur frais, des aéroports privés sur le territoire du Nord québécois.

Ce qui dicte notre pensée à ce sujet, c'est que le gouvernement du Québec ne devrait pas financer des projets d'infrastructures qui auraient un seul bénéficiaire.

Ce serait trop coûteux pour le gouvernement de s'engager sur cette voie.

La FCCQ voit d'un bon œil le développement de nouvelles infrastructures. Assurément, de nombreuses entreprises se partageront ces contrats et ce sont des emplois qui seront créés.

Pour les entreprises d'ici, le volet du développement des infrastructures est très important. Ces contrats sont très importants pour les entreprises œuvrant dans ce domaine.

Lorsqu'on parle du Plan Nord, on oublie souvent les retombées reliées au développement des infrastructures. Des entreprises pourront développer leur expertise et croître grâce ces projets.

3- La participation et le rôle de Québec

Le gouvernement du Québec aura bien entendu un rôle majeur à jouer dans le développement du Plan Nord. Outre les infrastructures, il faut penser à d'autres enjeux.

Il y a la Société du Plan Nord qui sera créée par le gouvernement du Québec. Cette société jouera le rôle de guide pour les entreprises voulant s'implanter sur ce territoire.

Il s'agira en fait d'un guichet unique pour les entreprises. La FCCQ réclamait une telle société et nous sommes heureux de voir le gouvernement aller dans ce sens.

La mise sur pied de cette société constitue un excellent moyen pour réaliser cette vaste stratégie de développement.

En centralisant les décisions et les interventions de telle manière, le gouvernement s'assure que le Plan sera rigoureusement suivi.

À cet égard, la FCCQ juge que les entreprises québécoises seront plus enclines à participer à ce vaste chantier, et que cette société devrait aussi agir en tant que guichet unique pour ces dernières.

Le financement de la Société, provenant du Fonds du Plan Nord, un fonds à fin déterminée, dans lequel seront notamment versées les retombées fiscales tirées des nouveaux projets, démontre que l'avenir du Plan est garanti, puisqu'il sera à l'abri des fluctuations de l'économie, qui affectent généralement les dépenses courantes du gouvernement.

De plus, la société aura le rôle d'investisseur dans les infrastructures qui serviront à de nombreuses entreprises.

Il faut aussi penser à Hydro-Québec. Il sera un partenaire important, voir incontournable.

Nous ne souhaitons pas que son rôle soit de vendre de l'électricité au rabais.

Pour la FCCQ, Hydro-Québec devra accomplir un rôle plus important soit celui de faciliter l'apport en électricité aux entreprises implantées sur le territoire du Plan Nord.

Déjà, nous savons que la société d'État devra investir des sommes colossales pour être en mesure d'alimenter les différents sites.

Hydro aura la lourde tâche de s'assurer que pour qu'un développement privé se réalise, une source d'électricité doit être disponible.

Certaines dépenses dans ces projets devront aussi être assumées par les entreprises privées. Ce ne sera pas à Hydro-Québec de financer 100 % des dépenses encourues.

La FCCQ croit que les entreprises devront payer certains coûts reliés au développement hydroélectrique et au transport d'énergie surtout si ce développement ne bénéficie qu'à une seule entreprise.

Le gouvernement du Québec aura aussi un rôle sur le plan environnemental. En plus de s'assurer que les entreprises exploitent de manière responsable les ressources naturelles, il pourra aussi protéger la biodiversité du secteur.

Le gouvernement aura également un rôle d'investisseur. Plusieurs demandent au gouvernement du Québec de prendre une participation dans les entreprises minières afin de profiter davantage des profits des entreprises minières. La FCCQ croit que cette idée est intéressante.

D'ailleurs, en s'appuyant sur le modèle de ses investissements dans Stornoway, le ministre des Finances du Québec a annoncé la mise à la disposition d'Investissement Québec d'une somme de 500 M\$ qui pourra être utilisée pour des prises de participation dans des projets porteurs et structurants situés dans le territoire du Plan Nord. Nous croyons qu'il s'agit d'une très bonne idée.

Ce programme priorise la flexibilité sur la nature de ces prises de participation, coentreprises, de la participation au capital-actions, de débentures convertibles et autres : la forme exacte sera déterminée en fonction des risques, du rendement anticipé et du niveau d'implication souhaité des parties.

La marge de manœuvre d'Investissement Québec sera encadrée et assujettie à une autorisation gouvernementale pour des prises de participation supérieures à 30 % du coût du projet, une prise de contrôle d'une entreprise ou encore pour une prise de participation de plus de 50 M\$.

De plus, il faut regarder si la Caisse de dépôt et placement du Québec peut également prendre des participations dans les entreprises. Il s'agit d'une avenue intéressante, mais il faudra voir si cette action concorde avec la mission de la Caisse.

Il ne faudrait pas que la Caisse devienne actionnaire de nombreuses entreprises à risque, car il s'agit du bas de laine des Québécois et les prestations de nombreux programmes sont gérées par eux.

4- Les bénéficiaires et les effets indirects pour les communautés locales

Plusieurs des communautés locales pour bénéficier d'importances retombées grâce au Plan Nord. On peut bien entendu penser aux emplois créés par les entreprises minières. Les personnes qui obtiendront un emploi grâce à un projet relié au Plan Nord verront leurs revenus augmenter.

Un des principes fondamentaux du Plan Nord est de maximiser au bénéfice des communautés locales et régionales les retombées liées au développement du territoire concerné.

Les communautés du Nord du Québec seront les premières bénéficiaires de la création de richesse engendrée par le Plan Nord.

Nous pouvons penser aux équipementiers qui devront s'établir dans l'une des trois grandes portes d'entrée du territoire relié au Plan Nord, soit Sept-Îles, Chibougamau et l'Abitibi.

Lors de la création de la Baie James, la région de l'Abitibi avait ressenti les bénéfices des investissements. Cette fois-ci, ce sont plusieurs régions qui pourraient bénéficier des retombées du Plan Nord.

Plusieurs entreprises devront s'établir dans ces régions et les retombées économiques permettront un accroissement des services offerts dans les régions.

Ces régions fourniront un bassin de main-d'œuvre aux entreprises présentes sur le territoire.

Aussi, des employés pourraient décider de déménager dans l'une des portes d'entrée du Plan Nord, ce qui serait aussi bénéfique pour ces régions.

5- Les besoins de main-d'œuvre et la rareté

Plusieurs entreprises engagées dans l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles du Plan Nord appréhendent de grandes difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre au cours des prochaines années.

L'ampleur du Plan Nord nous laisse entrevoir une plus grande pénurie encore.

Ce que révèlent certaines études, c'est que sur un horizon de 5 ans, le secteur minier aura besoin de combler 5 600 postes; les besoins sur 10 ans s'élèvent à 12 800 emplois.

Plus de la moitié de ces postes à pourvoir sont dus au roulement de la main-d'œuvre (départs à la retraite et changements d'emploi chez les travailleurs du secteur).

Au cours des 5 prochaines années, la Côte-Nord devra combler 730 postes, l'Abitibi-Témiscamingue 2 800 postes, le Nord du Québec 450 postes et les autres régions, près de 1 500 postes.

Les compétences les plus recherchées se répartissent, presque à parts égales, dans le domaine des services de soutien, dans les services techniques, les services d'extraction et les activités des concentrateurs.

Environ 8 % des besoins de main-d'œuvre correspondent à des postes administratifs.

Les métiers les plus demandés sont : les opérateurs de machinerie lourde, les opérateurs de machines fixes, les mécaniciens et les foreurs.

On prévoit aussi une demande assez forte pour des géologues et certains techniciens.

Plusieurs démarches sont en cours afin de former la main-d'œuvre capable d'occuper ces nouveaux emplois. Les commissions scolaires et les cégeps des régions nordiques sont particulièrement actifs.

Ces institutions d'enseignement s'adressent pour l'heure aux populations nordiques, autochtones et non autochtones. Les entreprises participent à l'identification des besoins de main-d'œuvre et collaborent avec les écoles et les centres de formation, notamment en accueillant des stagiaires.

Ces activités doivent évidemment se poursuivre et même s'intensifier dans les prochaines années.

Des solutions existent tant à court terme qu'à moyen terme. Il est bien entendu qu'à court terme, les choix sont plus limités pour former une nouvelle main-d'œuvre, mais l'idée d'expérimenter la formation en ligne peut s'avérer utile pour trouver des nouvelles personnes.

Par ailleurs, il faudra innover dans nos façons de faire au sujet de la formation à distance pour que les entreprises, les commissions et les cégeps se parlent davantage et répondre aux besoins des travailleurs.

Par contre, à moyen terme, il faudra trouver des façons d'intéresser les jeunes au secteur minier.

L'industrie a lancé plusieurs messages sur les besoins de main-d'œuvre de même que sur la qualité et la diversité des emplois offerts dans cette industrie.

Les jeunes, dont l'orientation professionnelle n'est pas toujours claire, sont sensibles à ces arguments. Ils peuvent être attirés par les perspectives d'avenir du secteur minier.

Il apparaît donc pertinent de lancer, dans les prochains mois, une certaine offensive médiatique et des actions dans les établissements d'enseignement, sur les carrières et les possibilités d'emplois dans le secteur minier.

Une telle offensive conjuguerait les efforts des commissions scolaires et des cégeps, des entreprises, des syndicats, des comités sectoriels de main-d'œuvre et d'autres partenaires du marché du travail des régions nordiques.

La Fédération des chambres de commerce du Québec peut faciliter le regroupement des joueurs clés qui pourraient prendre part à une telle opération. Elle souhaite simplement connaître, pour l'heure, l'intérêt des entreprises.

6- Les redevances et la fiscalité

Du côté financier, il y avait une situation à corriger. En 2007, le Québec était la province canadienne où le taux d'imposition de l'industrie minière était le moins élevé au Canada.

Avant de dénoncer une situation qui n'a plus cours, il faut savoir que les déductions d'impôts pour les gros projets d'investissement, dont profitait l'industrie minière, ont été abolies.

Ensuite, depuis 2010, le taux de redevance est passé de 12 à 16 % des profits, en plus d'être calculé mine par mine plutôt que sur l'ensemble de l'activité minière d'une entreprise dans la province.

D'une moyenne de 30 millions par année, les redevances minières en 2010 ont bondi à 304 millions en une seule année. Le Québec est dorénavant l'endroit parmi ceux qui imposent le plus lourdement cette industrie.

Rappelons que le Québec n'est pas le seul à profiter du « boom minier ».

Il doit rivaliser avec d'autres provinces canadiennes, d'autres États et pays, pour attirer les investisseurs.

Le Québec est maintenant en compétition contre le monde entier.

Le taux combiné de l'impôt fédéral et provincial et des droits miniers est le plus haut des quatre provinces canadiennes les plus importantes en matière d'activité minière (40,9 % au Québec, comparativement à 29,8 % en Ontario et 37,3 % pour la Colombie-Britannique).

Le Québec est riche en minéraux et métaux, mais ses coûts de production élevés et sa distance par rapport aux marchés émergents ne nous permettent pas de nous montrer exagérément répulsifs à l'égard de cette industrie.

Ce que nous devons plus craindre maintenant, c'est que les entreprises se détournent du Québec malgré les richesses qui s'y trouvent.

Avant d'investir des sommes colossales pour extraire nos ressources, les entreprises doivent pouvoir compter sur une prévisibilité.

L'industrie connaît le cadre légal québécois – pas moins de 60 lois et règlements encadrent aujourd'hui l'activité minière – mais la grogne non fondée sur les retombées économiques risque, si elle devait s'étendre, envoyer un message dissuasif à l'accueil qu'elle peut espérer recevoir au Québec.

D'importants producteurs miniers ont déjà rayé le Québec dans leurs projets d'investissements; il ne faudrait pas que ces cas pour le moment isolés deviennent légion.

Au moment où les investissements sont en baisse au Québec, où la crise financière européenne assombrit nos perspectives de croissance et où l'économie américaine tarde à se relever, ce serait une très mauvaise nouvelle.

Plus de 52 000 Québécoises et Québécois vivent de l'industrie minière au Québec, il ne faut pas l'oublier.

Pour la FCCQ, les modifications au système des redevances étaient nécessaires. Par contre, aujourd'hui, il ne faut pas exagérer et aller au-delà de ce qui est en vigueur en ce moment.